

JUIN 2025

ACERSE

Les actualités de l'Association du corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche en sciences de l'éducation

www.unige.ch/fapse/acerse



Actualités ACERSE

L'Assemblée générale ordinaire de l'ACERSE s'est tenue le 6 mars 2025. Cette séance a permis d'adopter le rapport d'activité et les comptes 2023-2024, d'élire les représentant·es du CCER dans les instances, ainsi que de renouveler le comité, désormais rejoint par Matthieu Merhan. Plusieurs thématiques portant sur le rapport d'activité ont été abordées, notamment le suivi de la mesure CCH150 et la désindexation des contrats de MA. Des discussions ont également porté sur la transparence des décisions dans les collèges de professeurs, les critères d'extension d'activité au-delà de l'âge de la retraite, et la collaboration inter-associative avec l'ACERP.

Une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 7 avril 2025 pour présenter le mandat pour l'année suivante proposé par le comité. On a procédé à la modification des statuts de l'association et identifié collectivement les thématiques prioritaires pour l'année à venir. À cette occasion, Sophie Brandon a été annoncée comme nouvelle co-présidente aux côtés d'Alain Girardin, qui poursuit son mandat. Cette assemblée s'est conclue par un apéro convivial, moment apprécié de rencontre et d'échange.

L'ACERSE souhaite pérenniser ce format en deux temps : une AG dédiée aux bilans et aux votes, suivie d'une AG extraordinaire centrée sur la co-construction du mandat et l'identification des préoccupations du corps intermédiaire.

DANS CE NUMÉRO

ACTUALITÉS ACERSE

ACTUALITÉS UNIGE

- ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ
- CUREG
- BUREAU QUALITÉ

ACTUALITÉS FPSE

- CONSEIL PARTICIPATIF
- COMEGAL
- COMMISSION PLANIFICATION ACADÉMIQUE (CPA)
- COMMISSION PLAN D'ÉTUDES
- COMMISSION ÉGALITÉ
- COMMISSION RENOUVELLEMENT MANDATS PROFESSORAUX
- COMMISSION D'OPPOSITION
- COMMISSION D'OPPOSITION FEP
- COMMISSION INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENT

ACTUALITÉS SSED

- COMMISSION RELÈVE
- BUREAU DOCTORAL



Assemblée de l'Université

Plan CCER

En 2021, l'ancien rectorat avait annoncé des mesures pour répondre aux problèmes de précarité chez les membres du CCER, visant notamment la diminution du nombre de postes en suppléance et du nombre de contrats à un taux d'activités cumulées inférieur à 50% (si non souhaité).

Le Rectorat a présenté trois points :

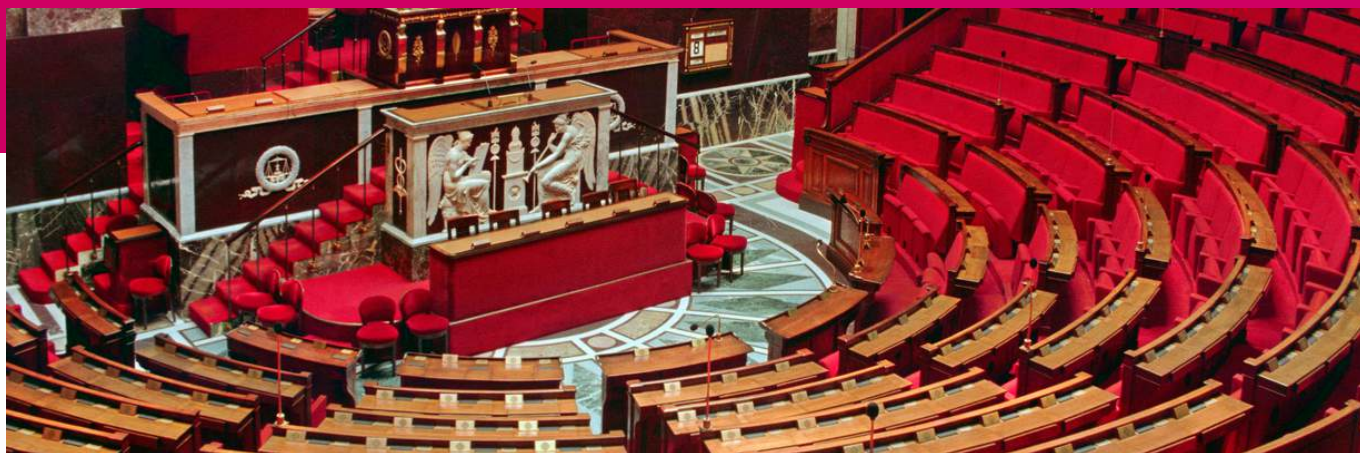
- Suppléances de longue durée : une cartographie au sein des facultés a été effectuée pour faire un état des lieux ;
- Certaines mesures sont déjà mises en œuvre dans certaines facultés, notamment la mise en adéquation de la fonction et des cahiers des charges pour les CC et les CE, ou la prise en compte du volume réel de l'encadrement (en FPSE par exemple) ;
- Concernant les petits taux d'activités, deux objectifs ont été établis :
 1. en procédant au cas par cas, augmenter les contrats pour un minimum de 50% (sauf exception : autre activité rémunérée/choix personnel de maintenir un petit taux) ;
 2. interdire les engagements en dessous de 50% (sauf exception).

Rapport du Comité scientifique sur le rôle des universités dans le débat public

Suite à l'adoption de la motion «*Pour la résolution de conflits par le dialogue*» au mois de mai 2024, le Rectorat a créé un comité scientifique chargé de réfléchir et proposer des recommandations quant au rôle des universités face aux crises politiques, environnementales et sociétales. Le rapport, comportant sept recommandations, a suscité plusieurs réactions menant à un débat au sein de l'Assemblée. Certains membres, en effet, ont relevé entre autres un manque de scientificité dudit rapport, des termes mal employés et un manque de transparence dans la composition du comité.

En avril 2025, un article dans la presse relève qu'un des chapitres du rapport a été plagié sur les travaux d'une professeure de l'université d'Oxford. Le Rectorat en a pris acte et a demandé au comité scientifique de rendre conforme le rapport à la charte d'éthique et déontologique de l'université.

La prise de position du Rectorat sera rendue publique en principe avant l'été 2025.



Assemblée de l'Université (suite)

Refonte des systèmes d'information de l'UNIGE

- Les discussions se poursuivent autour du système d'information d'achat et de gestion financière, dont les membres de différents corps font toujours état d'importants dysfonctionnements. Le Rectorat annonce la création d'une task force décisionnelle et opérationnelle, le maintien des états des lieux réguliers ainsi que les échanges avec les utilisateur-rices et le renfort des équipes affectées à la remise en service des fonctionnalités et au support.
- Le projet SI-RH a pris du retard et sera mis en œuvre au courant de l'année 2025.

Internalisation des cafétérias

En 2021, une motion avait été votée pour une internalisation des cafétérias à moyen terme. Par la suite, et sur demande du Rectorat, la HEG a rédigé un rapport comportant une analyse qualitative du projet d'internalisation et une étude des impacts financiers. Chaque corps a pu réagir en rédigeant un avis écrit de positionnement sur la base de la présentation dudit rapport et d'une synthèse amenée par le Rectorat. Certaines données étant manquantes (concernant la note relative au coût des cafétérias) et confidentielles, les discussions se sont poursuivies au mois de mars à huis clos.

Nouvelles commissions

Commission de gestion des taxes fixes (CGTF)

Pour rappel, un des mandats de l'Assemblée universitaire est de nommer les membres de la CGTF et exercer un droit de surveillance sur ses activités (article 86 du Statut de l'Université). Une commission a donc été créée, afin de clarifier les rôles de chacun-e (Rectorat et Assemblée), élaborer les règles de fonctionnement (par exemple dans le processus de nomination des membres de la CGTF) et dans la surveillance des activités.

Commission chargée de rédiger un règlement pérenne pour la procédure de désignation de la rectrice ou du recteur (CREDEP)

Le règlement sera soumis en principe à l'Assemblée lors de la séance du 25 juin de cette année.

Activités usuelles

- Élection d'un nouveau Président de l'Assemblée et des membres du bureau ;
- Adoption du rapport de gestion 2024.

REPRÉSENTANT-ES :

REPRÉSENTANTE DU CCER À L'ASSEMBLÉE SOPHIE.BRANDON@UNIGE.CH

REPRÉSENTANT DU CCER À L'ASSEMBLÉE ET AU BUREAU DE L'ASSEMBLÉE ET VICE-PRÉSIDENT DE L'AU
ALESSIO.GIARRIZZO@UNIGE.CH



Commission Universitaire pour une Recherche Ethique (CUREG)

Séances depuis la dernière newsletter : octobre et décembre 2024, mars 2025.

Prochaine séance : Juin 2025

EXAMEN DES DEMANDES D'ÉVALUATION - RAPPELS ET BILAN DE L'ANNÉE 2023

Rappels

- Une des missions de la CUREG est de procéder à l'évaluation éthique des projets de recherche des membres de l'Université. Elle permet de délivrer une attestation de conformité éthique aux chercheurs·ses qui en ont besoin, par exemple pour publier dans certaines revues, ainsi qu'aux étudiant·es qui ont besoin d'une validation éthique dans le cadre de leurs projets de master ou de thèse.
- La CUREG ne rentre en matière que si la demande d'évaluation est envoyée avant le début de la collecte des données du projet de recherche.

Bilan de l'année 2023 (présenté en 2024)

En 2023, la CUREG a examiné 365 projets (dont 166 projets de master).

Délais moyens de traitement des demandes

- Demandes des équipes de recherche
 - *Procédures approfondies :*

Environ 40 jours entre le dépôt et le premier retour de la CUREG,

Environ 90 jours entre le dépôt et l'acceptation du projet révisé.

- *Procédures fast-track :*

Environ 20 jours entre le dépôt et le premier retour de la CUREG,

Environ 50 jours entre le dépôt et l'acceptation du projet révisé.

- Demandes pour les projets de master :

Environ 20 jours entre le dépôt et le premier retour de la CUREG,

Environ 40 jours entre le dépôt et l'acceptation du projet révisé.



Commission Universitaire pour une Recherche Ethique (CUREG) (suite)

DOSSIERS EN COURS OU RÉCEMMENT TRAITÉS

En parallèle d'une réflexion continue sur l'amélioration des procédures de la CUREG, plusieurs chantiers ont été ouverts ou poursuivis :

Formation à l'éthique de la recherche

Le site de la CUREG répertorie les différentes formations à l'éthique de la recherche disponibles <https://cureg.unige.ch/formations-actualites/>.

Communication des résultats de la recherche aux participant·es

Travail sur une FAQ « Comment communiquer les résultats de la recherche aux participant·es ? » <https://cureg.unige.ch/faq/> (voir FAQ n°25).

Gestion des données personnelles et/ou sensibles

Des membres de la CUREG participent à un groupe de travail universitaire dédié à la gestion des données de recherche personnelles et sensibles.

Mesure du genre en recherche

Un groupe de travail a été créé pour réfléchir au recueil du sexe/genre dans les recherches académiques. Une première rencontre s'est tenue en janvier 2024, réunissant des expert·es de diverses universités, ainsi que des représentant·es d'associations. Les travaux sont en cours.

Évaluation des projets avec risque de 'dual use'

Création d'une nouvelle commission (ou sous-commission CUREG) dédiée aux questions de Dual-Use, Environment, Human Rights, avec en ses membres des expert·es ainsi que des représentant·es des services spécialisés.

REPRÉSENTANTE : CELINE.GIRARDET@UNIGE.CH



Commission du personnel

La Commission du personnel de l'Université de Genève est un organe consultatif qui a pour missions principales :

- Diffuser l'information relative à la gestion des ressources humaines auprès des membres du personnel ;
- Alerter le Rectorat sur les difficultés liées aux conditions de travail dont elle aurait connaissance ;
- Favoriser le dialogue entre le Rectorat, les cadres et les membres du personnel, en encourageant la communication et la concertation ;
- Proposer des améliorations dans l'organisation et les relations de travail au sein de l'Université.

La Commission est également informée et consultée sur les objets relatifs aux conditions de travail des membres du personnel dont elle est saisie.

Notre représentante au sein de la commission à partir de septembre 2025 sera Myriam Gremion.

REPRÉSENTANTE : MYRIAM.GREMION@UNIGE.CH



Bureau qualité

Les missions initialement portées par le Bureau qualité aient été intégrées au mandat de la COENS (Commission de l'enseignement), en raison de recoupements importants entre les objectifs des deux entités. Nous remercions Léa Beaud d'avoir assuré la représentation dans cette instance.



Conseil participatif

Pour le semestre d'automne 2024 et le début de l'année 2025, l'enjeu principal qui concerne le CCER demeure celui ouvert par la promulgation de loi 12429 «Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite», ayant abouti à la production et la diffusion d'une motion exprimant la préoccupation du corps intermédiaire[1].

Il était prévu, suite à une demande du CP, que la CPA (Commission de Planification Académique) vienne rendre compte de ses travaux, puisque c'est à elle qu'a été confiée le mandat d'examiner les demandes de prolongation, ce qui n'a pas été le cas et reste en suspens. Une certaine incertitude (pour ne pas dire confusion...) issue des travaux de la CPA quant à la définition de la «relève» a été rapportée par la doyenne, de même qu'une demande faite au Rectorat d'en apporter une définition plus précise.

Plus largement, pour ce qui concerne le CP, une préoccupation importante portée au nom du CCER concerne donc la modification du mandat de la CPA, amenée à mettre en place une nouvelle procédure de travail pour le moment (en tous cas en partie) hors du périmètre fixé par le Règlement d'Organisation (RO) de la Faculté, en particulier quand son travail d'examen porte sur des demandes issues de membres du corps intermédiaire (il y en a mais qui n'ont pas les mêmes effets potentiels que les poste professoraux), puisque son mandat concerne les postes professoraux[2].

Cette nouvelle compétence confiée par le Rectorat aux CPA des différentes facultés met ainsi en jeu la question du mandat (et plus marginalement de la composition disons asymétrique en termes de pouvoir...) d'une telle commission.

[1] Message envoyé par Unilist le 18 dec. 24, par la présidente du CP (G. Molinari). Voir la [motion en ligne](#) ainsi que [les PV du CP](#) (en particulier celui du 14 oct. 25 qui relate les discussions du Conseil décanal et la prise de position de la doyenne. Voir aussi le compte-rendu de la Commission de Planification Académique (CPA).

[2] FPSE - RÈGLEMENT D'ORGANISATION Article 22.1. « La commission de planification académique est chargée de planifier le maintien, la suppression, la transformation et la création des postes de professeur ordinaire, de professeur associé et de professeur assistant. »



Conseil participatif (suite)

Cela ouvre la perspective d'une consultation du CP en la matière comme l'autorise le Règlement d'organisation de la Faculté; ce qui concerne aussi d'autres commissions, et notamment celle dédiée à «la relève», celle côté SSED semblant s'interroger de son côté sur son mandat, celle côté SPSY venant de faire l'objet d'une réactivation après plusieurs années d'inexistence, avec préavis positif du CP le 8 mai à propos de sa composition. Le représentant du CCER-SSED s'est abstenu lors du vote, estimant que cette relance aurait dû être l'occasion de consulter également le Conseil sur le mandat de la commission – consultation qui devrait avoir lieu lors d'une prochaine séance.

Nous remercions chaleureusement les ancien·nes représentant·es, Juana Sarmiento, Manuel Perrenoud et Simon Flandin, pour leur engagement et souhaitons la bienvenue aux nouveaux représentant·es du CCER au Conseil participatif pour la SSED : Elleke Ketelaars, Matthieu Merhan et Alain Girardin.

REPRÉSENTANT : MANUEL.PERRENOUD@UNIGE.CH



Commission de planification académique (CPA)

Chargée de planifier le maintien, la suppression, la transformation et la création des postes de professeur.e ordinaire, de professeur.e associé.e et de professeur.e assistant.e, la CPA a aussi, à la demande du rectorat, depuis cette année académique 24-25, la charge de donner un préavis sur les demandes de « Prolongation des rapports de service au-delà de l'âge de la retraite des membres du corps enseignant » (demande de retraite à 67 ans tant pour les professeur.es que les chargé.es d'enseignements ou de cours).

Pour élaborer ses propositions et préavis concernant des postes dépendant des sections, la commission de planification académique peut s'appuyer sur les travaux des groupes de planification académique (GPA) des deux sections (SSED et Psycho).

Si les échanges qui y ont lieu et les décisions prises sont strictement confidentiels, une partie des décisions rapportées au Conseil Participatif peuvent être consultées à la lecture de ses PV sur le site internet dédié.

Depuis la dernière newsletter de l'ACERSE, la CPA s'est réunie : les 28 octobre, 4 novembre, 27 novembre, 14 janvier, 10 février, 3 mars, 25 mars, 7 avril (représentant CCER Psycho, Julien Chanal, observateur SSED, Gery Marcoux).

Une nouvelle séance est prévue le 26 mai (représentant CCER Psycho, Julien Chanal, observateur SSED, Gery Marcoux).

La CPA est composée du ou de la doyen.ne, des président.es et vice-président.es de chaque section (représentant les GPA respectifs), d'un.e représentant.e étudiant.e de chaque section (actuellement seul la Psycho est représentée), d'un.e représentant.e du CCER de chaque section (Julien Chanal en Psycho ; Géry Marcoux en SSED). Pour le CCER, un système de tournus représentant-observateur (2 ans psycho, 2 ans SSED) a été établi. Autrement dit, pour ces 2 années Julien Chanal est le représentant du CCER (droit de vote) et Géry Marcoux l'observateur puis ce sera l'inverse. La nomination des membres est définie par le Statut de l'université et leur mandat est de 4 ans.

REPRÉSENTANT : GERY.MARCOUX@UNIGE.CH



Commission Plan d'études

La Commission du plan d'études s'est réunie six fois depuis la dernière newsletter de l'ACERSE, dont une séance interfacultaire réunissant la CPE de Psycho et la CPE de la SSED. L'élaboration et l'approbation du programme des cours 2025-2026 est le cœur du travail de la CPE, mais les discussions portent aussi sur les effectifs de cours dans les différents programmes et sur les parcours des étudiant-es au sein de ceux-ci.

D'autres dossiers ont été discutés :

- Le renouvellement de la reconnaissance de la MAEPS au niveau de la CDIP est en cours.
- Le règlement de doctorat SSED est en cours de révision.
- Les différents comités de programmes sont informés des recommandations facultaires concernant l'utilisation de l'IA.
- Des discussions sont menées au sujet de la gestion des absences d'étudiant.es lors des cours/séminaires/TP qui sont obligatoires, mais également sur les modalités de compensation des absences. Un groupe de réflexion interfacultaire va être mis en place, il devrait se réunir pour la première fois avant l'été 2025.
- Des discussions sont menées au sujet de la gestion des examens à gros effectifs. Un groupe de travail de Psycho mutualisera ses pistes de réflexions avec la SSED.
- Le bilan du Forum carrières 2025 est très positif, tant pour les étudiant.es que pour les institutions présentes.
- Promotion des activités et festivités organisées par les conseillères académiques à l'occasion des 50 ans de la faculté en 2025. Des T-shirts aux couleurs de la faculté sont notamment en vente auprès d'Aline Meyer.

Prochaines étapes

Suite à un point de situation sur les réflexions en cours concernant les mémoires de maîtrise de la Section, la CPE prévoit de retravailler le document d'orientation du mémoire de maîtrise universitaire de la SSED et de le mettre à jour l'année prochaine.

REPRÉSENTANTE : SANDY.STOUDMANN@UNIGE.CH



Commission de relève

La Commission de relève a pour mandat, selon les Règles internes de la SSED (mai 2014), de repérer les collaborateurs et collaboratrices, en particulier les femmes, présentant un potentiel académique, et d'examiner leurs dossiers afin de formuler des propositions de soutien à leur carrière. À cet effet, elle examine les propositions qui lui sont transmises par les Secteurs et elle opère une première sélection des candidatures pour les postes de maître·sse-assistant·e (art. 17, §3) ; en outre, elle travaille en synergie avec le Groupe de planification académique et lui adresse ses propositions, afin que le Groupe intègre celles-ci dans sa planification avant transmission au Collège des professeur·e·s de la Section (art. 17, §4).

Depuis septembre 2024, Pascal Demonet est le nouveau représentant des membres du CCER au sein de la Commission de relève. Une réunion s'est tenue le 11 mars 2025 (suite aux discussions du Collège des professeur·e·s du 7 novembre 2024), lors de laquelle il a pu contribuer à l'élaboration d'une nouvelle version du document relatif à l'actualisation de la procédure d'examen des potentialités académiques au sein de la SSED. Ce document a été transmis à la Présidence de la SSED et sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Collège des professeur·e·s.

Son contenu précise notamment :

- **Deux types d'examen :**
 - un examen automatique pour les post-doctorant·e·s et MA en fin de mandat,
 - un examen sur demande pour tout·e docteur·e membre du CCER n'ayant pas ce statut ;
- **Un renforcement des obligations de la Commission de relève**, avec l'introduction explicite du devoir d'examiner les dossiers dans les situations précitées ;
- **Une amélioration de la communication par le biais de la Présidence de la SSED**, avec :
 - une information annuelle à l'ensemble des membres du CCER et du corps professoral sur l'existence de cette procédure,
 - une information individuelle aux post-doctorant·e·s et MA lors de leur engagement sur la procédure d'examen automatique,
 - un dépôt des procédures sur l'Intranet, dans le Mémento de la Section.

Enfin, des discussions sont actuellement en cours quant à la participation pleine et entière du/de la représentant·e du CCER à toutes les activités de la Commission de relève, y compris l'examen des dossiers de candidature aux postes de MA. Le bureau de l'ACERSE s'est mobilisé sur ce sujet afin de garantir une représentation cohérente avec les principes de collégialité et d'égalité de traitement.

REPRÉSENTANT: PASCAL.DEMONET@UNIGE.CH



Commission de renouvellement des premiers mandats professoraux

Cinq dossiers de renouvellement ont été examinés au semestre d'automne 2024 : deux en Section des sciences de l'éducation et trois en Section de psychologie.

REPRÉSENTANTE :
LAURANE.DECARVALHO@UNIGE.CH



Commission informatique et équipement

Une réunion s'est tenue en février 2025, principalement consacrée à la campagne d'équipement et à l'examen des demandes de cofinancement en vue de l'émission d'un préavis. La représentante n'a pas pu y participer. À partir de cette date, le mandat en commission devrait être assuré par Yann Volpe. Nous remercions Slavka Pogranova pour son engagement au sein de cette commission.

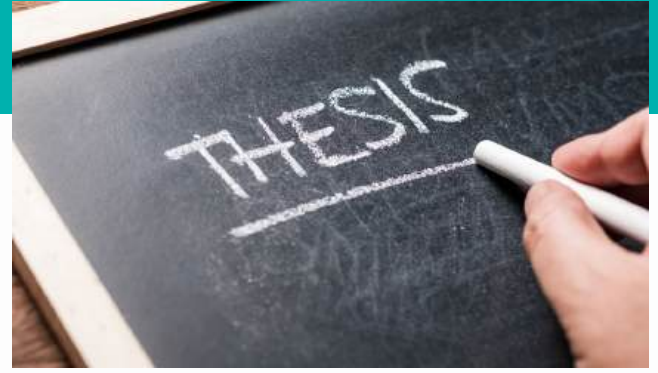
REPRÉSENTANTE : SLAVKA.POGRANOVA@UNIGE.CH



Commission égalité (COMEGAL)

- Félicitations à **Cecilia Mornata** pour l'obtention du Subside Tremplin 2025 !
- Création de **capsules vidéos** de témoignages d'anciennes lauréates du Subside Tremplin. Les vidéos sont accessibles sur [cette page](#).
- Participation aux premières Assises de l'égalité UNIGE, le 20 mai prochain, avec une présentation du projet phare de notre commission en 180 secondes, portant sur les capsules vidéos des lauréates du Subside Tremplin de la FPSE.
- Projet d'organisation d'une soirée rétrospective en automne 2025 pour les 50 ans de la FPSE à partir du projet des capsules et autour de l'engagement de la FPSE dans la promotion des carrières féminines dans le passé et pour le futur.

REPRÉSENTANTES : VALERIE.VINCENT@UNIGE.CH
& GIORGIA.MAGNI@UNIGE.CH



Commission opposition

Depuis le mois d'octobre et la dernière newsletter, la commission d'opposition s'est réunie à 3 reprises. Au total, elle a traité 17 dossiers, concernant tous les niveaux de la formation (Bachelor, Master, doctorat). La plupart des demandes concernaient l'élimination d'un programme d'études suite au dépassement du délai d'études ou à un nombre trop important de crédits en échec, quelques-unes s'opposaient à la note obtenue à un examen.

REPRÉSENTANTE : DIANE.RUFIN@UNIGE.CH

Commission opposition FEP

Aucune réunion de la commission ne s'est tenue durant le semestre de printemps 2025, en l'absence de dossiers d'opposition à traiter. Contrairement aux années précédentes, aucune opposition n'a été formulée concernant l'examen de français, qui constitue habituellement l'activité principale de la commission à cette période de l'année.

REPRÉSENTANTE : KATARINA.GVOZDIC@UNIGE.CH

Bureau doctoral

Nouvelle instance mise en place à la rentrée 2024, le bureau doctoral assume les rôles de validation administrative et, en partie, scientifique, à toutes les étapes du doctorat: mise en place de co-directions de thèse ; changements dans la commission ou la direction/co-direction de thèse en cours de thèse ; désignation du jury de thèse ; vérification et approbation des demandes de dérogation et changements. Il est composé du/de la président.e du collège des docteur.es, ainsi que d'un.e membre du corps professoral et d'un.e membre du CCER.

Le bureau traite les dossiers au fil de l'eau tout au long de l'année et se réunit régulièrement pour en assurer le suivi. Parallèlement à son rôle administratif, il peut également assumer une fonction médiatrice entre le/la doctorant.e, le/la directeur/trice ou les co-directeur/trices de thèse et la commission de thèse. Les membres du corps intermédiaire sont donc invités à le solliciter si besoin.

REPRÉSENTANT : DAMIANO.MATASCI@UNIGE.CH